Bulletin Municipal de Clairoix

N°49 - HIVER 2007/2008

CLAIROIX

Sommaire

LES VŒUX DU MAIRE .....P. 2EME DE COUVERTURE

CONSEIL MUNICIPAL .....P. 1 à 2

TRANSPORT SCOLAIRE P.2

RECENSEMENT 2007 .....P.3

RESTAURATION SCOLAIRE.....P.3

BIBLIOTHEQUE.....P.4

LES TAMBOURAINES.....P.4

ANIMATIONS.....P.5 à 6

CÉRÉMONIES.....P.7

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS.....P.8

ASSOCIATIONS.....P. 9 à 10

INFOS PRATIQUES .....p. 11 et 16 .....et 3ème de couverture

ÉTAT CIVIL.....3ème de couverture

LES NUMEROS UTILES..... .....3ème de couverture

Directeur de la publication : Laurent PORTEBOIS

Directeur de la rédaction : Jocelyne MALARD

Photographe : Pascal SUIDEM

Impression : Editions NORSUD
80480 SALEUX
Tél. : 03 22 89 02 02
E-mail : contact@editionsnorsud.fr
Dépôt légal : 1er trimestre 2008

Adresse Internet de la mairie : info@clairoix.com

Vœux du Maire

Chers Amis,
Au seuil de cette nouvelle année, je sacrifie volontiers à la tradition festive des vœux en vous souhaitant, au nom de la municipalité que je représente, une bonne et heureuse année pour vous, vos proches et vos amis.

Voici la fin d'un mandat, durant lequel j'ai été parfaitement secondé par mes adjoints et conseillers municipaux et par le personnel administratif et technique ; tous m'ont épaulé efficacement, comme beaucoup de maires souhaiteraient l'être. Car depuis mon élection à ce poste de premier magistrat de la commune j'ai pu observer l'évolution de la fonction de maire, évolution pas toujours positive puisque les responsabilités qui pèsent sur nos épaules deviennent de plus en plus lourdes.

Notre capacité naturelle, entre autres lorsqu'il s'agit de cérémonie de voeux, nous entraîne à ne retenir que le meilleur de toute expérience et nous conduit à oublier les peines, les difficultés et les sacrifices, pour ne garder en mémoire que les satisfactions, et elles furent nombreuses.

La principale, qui restera une source de fierté pour l'équipe municipale, sera celle d'avoir vu notre village s'adapter à l'importante mutation de la société, tout en restant un lieu où il fait bon vivre.

Cette mission, je ne l'ai pas assumée seul, et je voudrais rendre hommage à ces femmes et ces hommes qui, au sein du conseil et des services municipaux, ont apporté leur expérience au service des clairoisiens sans compter leur temps, et m'ont aidé à construire l'avenir de la commune.

Je tenais à profiter de cette occasion pour les assurer une nouvelle fois de ma profonde reconnaissance.

Je remercierai également les collectivités locales :

• je pense au Conseil Général et au Conseil Régional, sans lesquels nous ne pourrions envisager le moindre investissement un tant soit peu important ; nous avons la chance de pouvoir compter au sein des institutions départementales et régionales sur des élus disponibles et efficaces.

• je pense aux aides financières de notre Sénateur Philippe MARINI, Président de l'A.R.C., qui a toujours su montrer sa fidélité à Clairoix et son intérêt pour ses habitants.

• Je pense aux aides techniques et financières de la Communauté d'Agglomération de Compiègne, en particulier pour les infrastructures du bicross, les constructions d'accession à la propriété des Tambouraines, les logements inter-générations, et plus récemment la réfection complète de cette salle polyvalente.

Je n'oublierai pas l'extension des transports intercommunaux, qui apporteront avec les améliorations à venir encore plus de services à la population, et j'en profite pour remercier tout le personnel de l'A.R.C. pour sa compétence, son soutien et sa disponibilité.

Dans le contexte de politique de désengagement de l'Etat sur les collectivités locales, nous avons besoin de l'aide des partenaires cités précédemment.

Durant cette période électorale, la loi interdit de valoriser le travail des équipes municipales en place ; je n'insisterai donc pas sur l'ensemble des travaux réalisés, l'information ayant été diffusée tout au long du mandat avec précision ; mais vous avez pu constater sur les vues précédentes l'évolution de la commune ces dernières années.

J'apporterai néanmoins une précision comptable : notre politique consiste à rechercher le maximum d'aides extérieures pour nos investissements afin que les contribuables - c'est-à-dire nous tous - n'en subissions pas trop les conséquences.

Les aspects techniques et financiers évoqués sont une grande part de l'activité municipale, mais ne sont pas les seuls ; il ne faut pas oublier ce qui compose la vie de notre village

- Le phénomène associatif : la pratique du sport, les activités culturelles et sociales n'existeraient pas à Clairoix sans les bénévoles qui assument avec compétence l'animation des clubs. La municipalité actuelle, mais

également les précédentes, ont toujours eu le souci d'encourager et d'aider toutes les initiatives locales par des subventions et des prêts de salles ou d'équipements extérieurs.

Il nous semble essentiel qu'existe et se développe cette vie associative, d'autant plus que si ces associations sont à but non lucratif, elles n'en génèrent pas moins des emplois directs ou indirects.

On pourrait presque dire - c'est la saison - que le principe fait «boule de neige».

- Le fait que nous ayons créé une cantine et un accueil périscolaire sans pénaliser les nourrices agréées et que nous ayons amélioré les centres aérés, a incité de jeunes parents à venir s'installer dans notre commune, ce qui permet de conserver des effectifs stables et conséquents dans les écoles maternelle et primaire. Nous avons la chance d'avoir des enseignants qui participent activement à l'animation de la commune et sommes en relations régulières avec eux, tout en restant respectueux de leur autonomie en matière de pédagogie et d'enseignement.

- L'attractivité des territoires et les performances économiques ou technologiques reposent de plus en plus sur la capacité des acteurs politiques et économiques à travailler ensemble, porter une vision commune du développement local et partager les mêmes ambitions : réussir l'essor économique de la commune et générer un climat favorable à la création d'entreprises sont les objectifs à atteindre. Car au-delà du développement économique, c'est aussi la cohésion sociale qui est en jeu.

- Assurer comme nous le faisons de bonnes conditions d'enseignement, de bonnes conditions de développement économique, de bonnes conditions de pratique de la vie associative, mener une action sociale efficace en direction des jeunes et du 3ème âge - je pense aux logements inter-générations actuellement en construction - et des familles en difficulté, ce sont des objectifs qui nous tiennent à cœur.

- Bien entendu, nous voulons continuer la protection de notre cadre de vie et l'embellissement de la commune.

En complément de notre action publique, je souhaite aussi en appeler au sens civique de chacun pour que soit préservée la qualité de notre environnement : circulation, stationnement, dépôt anarchique des ordures ménagères ou autres, les maux de notre commune sont souvent à rechercher dans le comportement individuel et le non-respect d'autrui. La création il y a deux ans d'une police inter-communale avec Janville et Bienville, les relations grandissantes avec les services de Gendarmerie, la présence accrue de notre garde-champêtre sur le terrain, ont permis de créer un véritable service de proximité, sans oublier le maintien de notre centre de secours.

Une nouvelle année commence, qu'elle vous apporte beaucoup de joies et de satisfactions, c'est le vœu que je forme pour vous-mêmes, vos familles et vos proches. Mais je voudrais également avoir une pensée toute particulière pour les malades, ceux qui ont perdu un être cher, ceux qui sont en recherche de travail. Que l'année 2008 leur soit plus clémente, je le souhaite très sincèrement.

Merci de votre attention.

VIVE CLAIROIX.

CONSEIL MUNICIPAL

DECISIONS PRISES AU DEUXIEME SEMESTRE 2007

Entre juillet et décembre 2007 le Conseil Municipal s'est réuni à 2 reprises et les décisions les plus significatives ayant été votées vous sont résumées ci-dessous :

Dans le cadre des finances de la commune :

• Le 9 octobre 2007 le Conseil Municipal décide de créer un poste d'adjoint technique territorial 2ème classe, afin d'embaucher un jardinier par voie de mutation à compter du 1er janvier 2008. Cette embauche viendra compenser le départ en retraite courant 2008 d'un agent de maîtrise actuellement en poste dans notre commune.

• Le 5 décembre 2007 le Conseil Municipal décide de reconduire pour 2008 les mêmes allocations qu'en 2007, soit :

- la prime à la naissance : 150€.
- l'allocation aux dépenses de fournitures scolaires aux enfants de moins de 16 ans au 1er septembre 2008 (enfants nés après le 1er septembre 1992) scolarisés en secondaire et domiciliés à Clairoix : 80€.

• Le 5 décembre 2007 le Conseil Municipal décide d'octroyer dorénavant une participation de 75€ par enfant et par séjour organisé dans les collèges et lycées, après fourniture des justificatifs de présence.

• Le 5 décembre 2007 le conseil municipal décide de reconduire pour 2008 pour les concessions cimetière les mêmes tarifs qu'en 2007, soit :

Concessions cinquantenaires :

- Jusqu'à 3 m² : 75€ le m² soit 225€ pour 3 m²
- De 3 à 6 m² : 100€ le m²
- + de 6 m² : 105€ le m²

Concessions trentenaires :

- 3 m² maximum : 35€ le m²

Concessions quinze ans :

- 3 m² maximum : 28€ le m²

Dans le cadre de la vie locale

• Le 9 octobre 2007 le Conseil Municipal fixe les tarifs de location :

	Extérieur	Clairoix	
Ancienne salle rénovée :			
Journée	526€	263€	demi-tarif par journée supplémentaire
Réunions, séminaires (12 h)	264€	132€	
Vin d'honneur (6 h)	158€	79€	
Gymnase :	1 260€	630€	
Nouvelle salle :			
Location la journée	300€	150€	demi-tarif par journée supplémentaire
Vin d'honneur (6h)	120€	60€	

Une caution de 150 € sera désormais demandée et conservée en cas de dégradations et de non-nettoyage des locaux.

• Le 9 octobre 2007 le Conseil Municipal décide de délibérer en faveur du maintien des juridictions compiégnoises dans le plein exercice de toutes leurs fonctions, afin de soutenir le barreau de Compiègne dans son action concernant la menace pesant sur le maintien du Tribunal de Grande Instance de Compiègne.

Dans le cadre des travaux :

• Le 9 octobre 2007 le Conseil Municipal approuve le principe de réaliser les travaux concernant l'aménagement de la rue Saint Simon et de la rue du Marais, et décide de solliciter les subventions qui se rapportent à ces travaux auprès du Département.

• Le 9 octobre 2007 le Conseil Municipal approuve le principe de réaliser les travaux concernant la rénovation de l'église Saint Etienne et décide de solliciter les subventions qui se rapportent à ces travaux auprès du Département et de la DRAC.

• Le 9 octobre 2007 le Conseil Municipal approuve le principe de rénover les terrains de tennis réalisés en 1986, décide de solliciter les subventions qui se rapportent à ces travaux auprès du Département.

• Le 9 octobre 2007 le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres pour la réalisation de travaux d'enfouissement et de voirie rue de la Poste pour un montant de 190 000 € H.T.

• Le 9 octobre 2007 le Conseil Municipal décide d'interpeller le Département et l'Etat afin qu'ils procèdent aux travaux d'entretien indispensables au bon fonctionnement du bassin de récupération des eaux pluviales de la rue de la République.

• Le 5 décembre 2007 le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la commande d'un panneau d'information à affichage électronique, de manière à l'installer rue du Général de Gaulle face à la supérette.

Dans le cadre de l'environnement et du cadre de vie :

• Le 5 décembre 2007 le Conseil Municipal décide de passer la commande d'un columbarium 8 cases et d'un banc en pierre (aménagement du Jardin du Souvenir près de l'église).

Dans le cadre de l'action sociale

• Le 5 décembre 2007 le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le «contrat enfance jeunesse». Ce contrat permet de financer le développement de structures en faveur de la petite enfance et pour Clairoix, il apporte des financements en contre partie de la subvention accordée à la crèche familiale «La maison des enfants».

• Le 5 décembre 2007 le conseil municipal décide de maintenir en 2008 les tarifs de la cantine scolaire fixés pour 2007, à savoir :

- ➪ 4,20€ pour un enfant de Clairoix
- ➪ 5€ pour un enfant de l'extérieur

• Le 5 décembre 2007 le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs concernant la participation au centre de loisirs en 2008 et d'organiser deux centres de petites vacances :

- ➲ du 10 février au 14 février 2008
- ➲ du 7 avril au 11 avril 2008

Dans le cadre de la vie scolaire

• Le 9 octobre 2007 le Conseil Municipal décide d'autoriser le départ de la classe de CM1 en séjour de ski. Il aura lieu à BERNEX, en Haute-Savoie, du 9 au 17 février 2008. La classe compte 19 enfants.

ARC AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE

TIC TRANSPORTS INTER COMMUNAUX

MODIFICATIONS DE TRAJETS ET D'HORAIRES À COMPTER DU 1ER FÉVRIER 2008

CARS GRATUITS DES MERCREDIS ET SAMEDIS

LIGNE 10B

Aller :

Bienville	9h05	15h05
Clairoix - Ecole	9h10	15h10
Clairoix - Port à carreaux	9h12	15h12
Clairoix - Bac à l'aumônes	9h14	15h14
Clairoix - Voirie Nicole	9h16	15h16
Janville - Mairie	9h18	15h18
Compiègne - Gare	9h33	15h33

Retour :

Compiègne - Gare	11h35	18h30
Janville - Mairie	11h50	18h45
Clairoix - Voirie Nicole	11h52	18h47
Clairoix - Bac à l'aumône	11h54	18h49
Clairoix - Port à carreaux	11h56	18h51
Clairoix - Ecole	11h58	18h53
Bienville	12h03	18h58

ADIABAT

Contrôle et diagnostic immobilier
Certification SGS

Diagnostic performance énergétique
Conformité au prêt 0%

Diagnostic plomb
Diagnostic amiante
Diagnostic gaz

Didier LEFORT - 137 barrage de Venette - 60280 VENETTE
Tél/Fax : 03 44 83 08 29 - Port : 06 62 44 53 38 - didier.lefort@neuf.fr

RECENSEMENT 2007… QUELQUES CHIFFRES

En janvier 2007 la population municipale résidant habituellement à Clairoix est estimée à **1985 habitants** (ne sont pas pris en compte la plupart des habitants du nouveau quartier des Tambouraines puisqu'à l'époque 3 logements seulement étaient occupés).

Quelques renseignements sur les logements…

- *Résidence principales : 758*
- *Logements occasionnels, résidences secondaires, logements vacants : 39*

RESTAURATION SCOLAIRE

Noël à la RATP

Après avoir fêté Noël dans les locaux de la R.A.T.P., les enfants ont depuis le 14 janvier pris leurs nouveaux quartiers dans l'extension de la salle polyvalente qui est équipée d'une cuisine aménagée.

Ce déménagement a été l'occasion de remercier la R.A.T.P., qui par son précieux concours, a permis d'accueillir nos culottes courtes durant plusieurs années.

Pour rappel la cantine scolaire fut créée en 2001, époque à laquelle 25 enfants étaient inscrits. Les années suivantes les effectifs se montaient à 56 et cette année nous comptons 86 écoliers sur les feuilles de présence.

La nouvelle cantine permet aux enfants de disposer de davantage d'espace, et surtout les temps de trajet d'avant et d'après repas sont considérablement raccourcis.

Pour certains des enfants interrogés, cette nouvelle organisation semble faire l'unanimité car selon leurs propos :

«Avant on arrivait toujours en retard en classe, maintenant on peut jouer avant de retourner en classe»

«Ici c'est plus grand, ça résonne moins... et les dames qui nous surveillent ont moins mal à la tête»

Quant aux tout-petits à la question : «pourquoi tu préfères cette cantine ?», la réponse est «Parce que...». Vous avouerez que l'on peut difficilement trouver un argument plus convaincant !

GROUPE MATNOR
CMO
Route de Roye - B.P. 14
60328 CLAIROIX CEDEX
Tél : 03 44 83 51 51
Fax : 03 44 90 09 45
TOUS LES MATÉRIAUX POUR LA CONSTRUCTION
Professionnels & Particuliers
Agrégats - Produits Béton - Armatures Préfabriquées
Produits Plastique - Assainissement - Bois de Charpente
Panneaux - Couverture - Menuiserie - Isolation
Environnement - Carrelage - Outillage - Etanchéité
CONSTRUISEZ VOS IDÉES SUR DU SOLIDE
SALLE EXPOSITION - DEVIS GRATUIT

Bibliothèque

UN RAPPEL...

... sur les horaires de la bibliothèque :

Mardi de 16h00 à 18h30 - Mercredi de 15h00 à 18h00

Rappelons également que vous pouvez consulter Internet mardi de 16h45 à 18h30 et mercredi de 15h00 à 18h00, et que Florence est à votre disposition pour vous y initier.

Pour tous renseignements : 03 44 97 40 66 durant les heures d'ouverture.

Les Tambouraines

Il ne reste que 5 parcelles non construites sur les 45 prévues, et les immeubles inter-générations devraient être mis à disposition des futurs locataires le deuxième semestre de cette année.
Le parc de jeux de la rue des Tambouraines a été complètement rénové grâce à l'A.R.C. (Agglomération de la Région de Compiègne) ; l'ensemble, géré par l'A.R.C. jusqu'à présent puisque non terminé, n'a pas encore été rétrocédé à la commune et dépend toujours de cette communauté.

➡ Cimetière

Beaucoup de nos concitoyens n'ont plus «leurs yeux de 20 ans» ; parmi ceux qui se rendent fréquemment au cimetière les demandes étaient nombreuses pour que le nez des marches de l'escalier soit repeint d'une couleur qui tranche sur le gris uniforme du ciment, afin d'éviter d'éventuelles chutes. C'est fait depuis quelques semaines. La croix, érigée par souscription, a également été repeinte.

«Nouvelles têtes à la Mairie»

Véronique LALLEMENT-BILLEAU est venue renforcer les services administratifs en remplacement de Christelle SALSAC...

...et Romain DOLLÉ, plus spécialement chargé des espaces verts, les services techniques

ATELIER SERRURERIE
TUYAUTERIE INDUSTRIELLE
CHAUDRONNERIE - CHARPENTE

ASTICC

65 rue de l'archerie
60170 Cambronne les Ribécourt
Tél : 03 44 76 91 44
Fax : 03 44 76 75 81

20 rue du jeu d'arc
60680 Canly
Tél : 03 44 83 95 04
Fax : 03 44 37 09 02

Gémoise
bâtiment travaux publics

FOURNITURES BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS
PLOMBIERS
Tél : 01 60 03 40 40 - Fax : 01 60 03 33 44
GEMOISE PLAST
12 rue du Général de Gaulle - 60280 CLAIROIX

LES ANIMATIONS

Halloween

Après avoir frappé à toutes les portes pour solliciter des sucreries, c'est dans le noir absolu que parents et enfants ont découvert et traversé le parc municipal. Un parcours hanté et semé de surprises les y attendait.

Que de frayeurs, de pleurs et de rires pour concourir et mener à bien le dessin ou la décoration de la citrouille, dans la salle du conseil de la mairie, afin de recevoir les friandises tant attendues.

Vivement 2008 !

Téléthon - Rien n'est plus beau qu'une manifestation collective vouée à une cause humanitaire. Toutes les associations et de nombreux clairoisiens, des plus petits aux plus anciens, ont répondu "présent", classant notre village parmi les communes les plus généreuses de l'Oise. **5 160€**, c'est la somme récoltée par l'ensemble des animations organisées tout au long de ces deux jours.
Merci à toutes et à tous pour ces gestes et ces dons

Marché de Noël

Le Marché de Noël de Clairoix est depuis quelques années un rendez-vous incontournable dans le compiégnois. La qualité et la diversité de ses nombreux exposants, de ses animations et de sa restauration sont reconnues de tous.

Cette année, Dormitz, ville d'Allemagne jumelée avec Clairoix, présentait tous ses atouts décoratifs mais aussi gustatifs, qui n'ont pas manqué d'attirer de nombreux visiteurs.

Les enfants étaient plus attirés, quant à eux, par les animations telles que la peinture sur visage ou la fabrication et l'acquisition d'instruments de musique très ludiques.
Une journée bien remplie pour préparer au mieux les festivités de fin d'année.

SPECTACLE DE NOËL À L'ÉCOLE MATERNELLE...

«Fabulène la magicienne est venue nous présenter Petit Clown : elle veut l'aider à retrouver son nez rouge, qu'il a perdu avant d'entrer en piste.

Ernest le chef d'orchestre et la trapéziste les aident dans leurs recherches et une étoile viendra se poser sur le nez de Petit Clown, qui pourra alors entrer en scène».
Les petits de l'école maternelle ont participé, émerveillés, à ce conte de Noël. A l'année prochaine, pour une autre merveilleuse histoire...

...ET A L'ECOLE PRIMAIRE

PENDANT CE TEMPS, les «grands» du primaire sont allés voir **«Le Renard et l'Enfant»** (un matin d'automne, une petite fille aperçoit un renard ; c'est le début d'une étonnante amitié...) ou **«Il était une fois»** (hommage parodique à l'âge d'or de Disney).

PIVETTA
BTP
Construire avec vous, pour vous®

TOUS TRAVAUX DE :

- ✓ *Bâtiments*
- ✓ *Agrandissement de maison*
- ✓ *Génie civil*
- ✓ *Bâtiment industriel*

ENTREPRISE QUALIFIEE OPQCB Qualibat

TRAVAUX PUBLICS :

- ✓ *Assainissement*
- ✓ *Assainissement autonome (fosse septique, épandage, etc...)*
- ✓ *Aménagement de cour (goudronnage, enrobés noir ou rouge, bordure, etc...)*
- ✓ *Bordurage, trottoirs*
- ✓ *Voirie* ✓ *Terrassement*

Tél : 03 44 40 24 24
ZAC du Gros Grelot • 60150 THOUROTTE
Fax : 03 44 42 63 96 • Email : pivetta.btp@wanadoo.fr

Margny auto
VOTRE SPECIALISTE DIESEL
REPARATION TOUTES MARQUES ESSENCE ET DIESEL
Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 19h et le samedi de 8h à 12h

- ENTRETIEN TOUTES MARQUES
- FORFAIT CLIMATISATION
- PNEUMATIQUES
- VIDANGE SANS RENDEZ-VOUS
- MISE AU POINT MOTEUR ESSENCE • DIESEL
- VEHICULE DE PRET

03 44 90 00 45
70 RUE DE LA RÉPUBLIQUE
60280
MARGNY LÈS COMPIÈGNE

CÉRÉMONIES

Cérémonie du 11 Novembre

11 NOVEMBRE EXCEPTIONNEL avec la participation de la garde d'honneur de la Clairière de l'Armistice et des enfants des écoles

Ce dernier 11 Novembre à Clairoix a été particulièrement émouvant. Pour la première fois l'étendard de la garde d'honneur est sorti de l'enceinte de la clairière.
Après le traditionnel défilé et le dépôt des gerbes, chaque enfant présent a allumé et déposé une flamme au Monument aux Morts - flamme destinée à maintenir le souvenir du sacrifice de leurs aînés - et sous la direction des enseignantes interprété la Marseillaise.
Un grand merci à tous les participants, et tout particulièrement aux enseignantes pour la préparation des enfants et leur accompagnement.

La Sainte Barbe

A cette occasion, les galons de sapeur-pompier de 1ère classe ont été remis à Celestin BOSSOU - très ému - par Eric de VALROGER, Conseiller Général, et le Maire Laurent PORTEBOIS.

CHARCUTERIE DE CAMPAGNE

Ouvert du mardi au dimanche midi
TRAITEUR - LIVRAISON A DOMICILE
PLATS CUISINES - REVENDEUR DE VIANDE

Sylvain THOMAS
4 rue du Gal de Gaulle - CLAIROIX
03 44 83 35 16

Sarl D. PETIGNY

CHAUFFAGE - PLOMBERIE - SANITAIRE
V.M.C. - INSTALLATION THERMIQUE

1 route de Roye - 60280 CLAIROIX
Tél : 03 44 83 39 87 - Fax : 03 44 90 04 54
www.danielpetigny.fr

Mycelium computer
CONSEIL VENTE DÉPANNAGE INFORMATIQUE
www.mycelium.fr
03 23 23 12 30

Calendrier des fêtes et manifestations

Février

24	Théâtre : «8 femmes» - 15h00 à la salle polyvalente La troupe FREEVOLE interprète une comédie policière de Robert THOMAS
26	Mise à l'honneur des sportifs, des lauréats des concours d'Halloween, des maisons décorées et prix spéciaux

Mars

9	Expo-vente à la salle polyvalente - La Main Créative
15	Loto - Association des Parents d'Elèves
22	Repas - Football Club de Clairoix
23/24	Tournoi des vétérans à Gourin (Bretagne) - Football Club de Clairoix

Avril

19	Repas - Société de Chasse

Mai

31	Soirée dansante - Association des Jeunes et de la Famille

Juin

7	Goûter - Les Vieux Travailleurs
14	Kermesse des écoles - Association des Parents d'Elèves
22	Auditions - Association des Jeunes et de la Famille

Juillet

4 au 11	Les jeunes français vont à Dormitz - Comité de Jumelage
19	19ème brocante - Football
11 au 13	Championnat de France de BMX - Bi-cross
14	Fête nationale

Le 9 mars 2008 : 1er tour des élections municipales et cantonales
Le 16 mars 2008 : 2ème tour
Les deux bureaux de vote seront installés en mairie.

COUVERTURE - ZINGUERIE - CHAUFFAGE - SANITAIRE

CHAUFFAGE SOLAIRE

Bernard DUJOUR & Fils

2 rue des Réservoirs
60200 COMPIEGNE

✆ 03 44 40 29 44 - Fax : 03 44 40 02 88
E-mail : bernard.dujour@wanadoo.fr

Installations - Entretien

FOOTBALL CLUB DE CLAIROIX

Concours de tarot du 3 novembre 2007

Quelques amateurs de tarot sont venus nous rejoindre, ce samedi 3 novembre 2007, pour participer à notre 2ème concours. C'est ainsi que l'on a pu aligner 6 tables et les parties se sont succédé… Tous les niveaux étaient représentés et chacun a su s'adapter à ses différents concurrents afin de passer une agréable soirée. Que l'on ait terminé en positif ou en négatif, le plaisir est resté le même, tous s'accordant à dire qu'il était vraiment bien dommage que ceux qui jouent au tarot chez eux, en famille ou entre amis, ne soient pas venus jusqu'à la salle polyvalente… C'est exactement comme «à la maison», sauf qu'on ne joue pas toute la soirée avec les mêmes personnes…

Un grand merci à ceux qui se sont déplacés ce 3 novembre et rendez-vous l'année prochaine.

Bourse aux jouets du 18 novembre 2007

Nouvelle formule pour cette 5ème édition de la bourse aux jouets. Nous avons concentré l'ouverture au public l'après-midi et c'est ainsi que parents et grands-parents sont venus pour trouver un jouet, un vêtement, un livre, afin de gâter les enfants ou les petits-enfants.

Voilà une bonne manière pour les grands enfants de se séparer des jouets qui ne les intéressent plus, et pour les visiteurs d'acheter à moindre coût des jouets en bon état qui feront le bonheur des plus petits… Chacun y trouve son compte et tout le monde est content. Il serait question, l'année prochaine, de combiner bourse aux jouets et aux vêtements (bébé et jeunes enfants !).

A suivre…

VIEUX TRAVAILLEURS

Succès grandissant du goûter de Noël des Vieux Travailleurs.
Un rendez-vous qui devient de plus en plus incontournable pour nos aînés.

LA CALABRISELLA
Restaurant - Pizzeria - Vente à emporter
59 place de la République
60150 THOUROTTE
✆ 03 44 76 11 48
• Chèques vacances
• Tickets restaurant
Bienvenue
Ouvert tous les jours sauf le dimanche et le mercredi soir

SOCIETE DE MAINTENANCE ELECTRIQUE INDUSTRIELLE
COURANT ELECTRIQUE FORT ET FAIBLE
INSTALLATIONS NEUVES
RENOVATION
DEPANNAGE
217 rue de Beauvais - 60280 MARGNY-LES-COMPIEGNE
☎ 03 44 90 08 71 - Fax : 03 44 90 08 72
E-mail : smei3@wanadoo.fr

TIR A L'ARC

Les 5 et 6 janvier, concours en salle de Tir à l'Arc, dans le gymnase de la salle polyvalente rénovée. Le record de participation a été battu : **250 archers sur 5 départs, 17.750 flèches tirées en deux jours.**

Sur cette compétition qualitative au Championnat de France - Support Championnat de Ronde R.M.O., les classements des archers de Clairoix ont été les suivants :

- Minime Hommes : Léo FALIZE (7ème)
- Cadet Hommes : Kévin LETUPE (7ème), Médaille d'Or au Championnat R.M.O.
- Junior Hommes : Benjamin LAMOTTE (7ème)
- Senior Dames : Nadine GAOUA (1ère) avec 560 points sur 600 possibles - 11ème au classement national - Médaille d'Or au Championnat R.M.O. - Participera au championnat de France Salle fin mars à Mulhouse
- Senior Hommes : Marc FALIZE (26ème) et Sébastien FALIZE (32ème)
- Vétéran Hommes : Patrice LEFÈVRE (13ème)
- Senior arc nu : Joël MINOT (3ème), Médaille d'or au Championnat R.M.O.

RENDEZ-VOUS LES 3 ET 4 JANVIER 2009 !

LE TIR A L'ARC VOUS INTÉRESSE ?
vous pouvez rejoindre le Club (à partir de 10 ans)
Compagnie d'Arc - Jean-Pierre LECOMTE
03 44 83 51 36

CENTRE DE LOISIRS SONDAGE

La Municipalité envisage d'ouvrir le Centre de Loisirs de Juillet aux adolescents de 14 à 16 ans.
Pour cela, il nous faut bien entendu un nombre suffisant de jeunes intéressés par cette nouvelle formule.
Nous demandons aux garçons et filles dans cette tranche d'âge et désirant intégrer le Centre de Loisirs de bien vouloir se faire connaître en Mairie, en remplissant le questionnaire ci-dessous :

NOM : .....

PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

.....

.....

PRÉFÉRENCES QUANT
AUX ACTIVITÉS PROPOSÉES : .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

A NOTER
LES DATES DES PROCHAINS CENTRES DE LOISIRS
Du 7 au 11 Avril
(pour les enfants de Clairoix)
et du 7 juillet au 1er Août

Le BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

Pour encadrer de façon occasionnelle des enfants et adolescents en séjour de vacances ou en accueil de loisirs, il est indispensable de valider un BAFA.
La formation BAFA est dispensée dans un organisme de formation agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Elle se décline en 3 étapes.

ETAPE 1
Session de formation générale
8 jours

ETAPE 2
Stage pratique
14 jours
A effectuer dans les 18 mois maximum après la session de formation générale

ETAPE 3
Session d'approfondissement
6 jours
ou de qualification
8 jours

Conditions :
- Avoir 17 ans le 1er jour du stage
- Suivre successivement et dans l'ordre les 3 étapes

Important :
- Ces trois temps de formation doivent être effectués dans un délai maximum de 30 mois.
- Seule l'appréciation «satisfaisante» à l'issue de la formation générale permet d'obtenir le statut «d'animateur stagiaire» et de continuer la formation.
- La recherche du stage pratique relève de l'initiative personnelle de chaque stagiaire et peut débuter avant la 1ère session.
- Chacune des trois étapes donne lieu à une appréciation prise en compte pour la délivrance du brevet.

Vous pouvez obtenir des aides auprès des collectivités et organismes suivants :
- La commune de Clairoix prend en charge la moitié du paiement des sessions de formation pour les jeunes qui animent deux centres de loisirs dans la commune (apporter en mairie l'attestation de paiement)
- La Caisse d'Allocations Familiales (se renseigner auprès de votre CAF)
- Le Conseil Général (pour l'Oise : aide de 4,57€ par jour déduite du prix du stage)
- La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (aide accordée sous condition - demander le formulaire)
- Certains Comités d'entreprise
- ANPE, ASSEDIC

SARL VAN DE SYPE MARTIN
Pompes Funèbres Marbrerie
378, rue Louis Barthou
60280 MARGNY-LES-COMPIEGNE
Tél. : 03 44 83 02 79
Permanence 7j/7 - 24h/24
Atelier : 73, rue des Carreaux - 60280 VENETTE
Tél. : 03 44 83 28 44
Hab. : 96 60 89

ENTREPRISE GENERALE DE BATIMENT
Pavillons
Rénovation
Oise
37 rue du Tour de Ville - 60280 CLAIROIX
Tél : 03 44 83 47 14

Un siège bébé pour votre 1er enfant

Depuis le 1er octobre 2007, le Conseil Général offre un siège bébé à tous les parents du Département qui attendent leur 1er enfant.

Outre les aspects liés à la sécurité routière, cette opération vise à mieux faire connaître le service public départemental de la petite enfance.

Lors de la remise du siège bébé, les professionnels de la protection maternelle et enfantile sensibilisent ainsi les familles à la sécurité routière, aux risques liés aux accidents domestiques (dans une optique de prévention santé) et répondent aux nombreuses questions des jeunes parents.

La marche à suivre :
Le mois précédant ou suivant la naissance de l'enfant, le ou les parents doivent se rendre à la Maison de la solidarité et des familles la plus proche de leur domicile avec les pièces suivantes :

- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- Une pièce d'identité
- Le carnet de maternité ou le carnet de santé de l'enfant qui vient de naître

Les contacts de la Maison de la Solidarité et des Familles du compiègnois

15, Rue Fournier Sarlovèze
à Compiègne

Tél. : 03.44.40.37.35

ATELIER ÉQUILIBRE

Vous avez plus de 60 ans ?
Vous désirez entretenir votre équilibre afin de favoriser votre bien-être et acquérir plus d'autonomie dans la vie quotidienne en diminuant les risques de chutes ?

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Beauvais
vous invite à participer à l'Atelier «Equilibre» qui débutera
LE MARDI 11 MARS 2008 - Salle polyvalente - CLAIROIX
Inscriptions : Mairie de Clairoix - Annette PELLARIN - 03 44 83 29 11
C.P.AM. - Didier ANDRY 03 44 92 50 28

ALIMENTATION GÉNÉRALE

2A, rue du Gal. de Gaulle
60280 CLAIROIX
TÉL : 03 44 86 07 26

HORAIRES D'OUVERTURE :
Du lundi au samedi :
7h30 - 12h45 / 15h30 - 19h45
Dimanche matin: 8h - 12h30

PRESSE Vival Viva la vie

AUBERGE DU MONT GANELON

CUISINE TRADITIONNELLE ET VIANDES À LA CHEMINÉE

FORMULE DU MIDI À 10€90

MENUS À PARTIR DE 14€

Pour vos cérémonies et repas de groupe pensez à réserver
1, rue de Coudun - 60280 BIENVILLE
Tél. 03 44 23 22 49
FERMÉ LES LUNDI , MARDI ET DIMANCHE SOIR
LE MERCREDI TOUTE LA JOURNÉE

ETS CARLIER P.

3 bis route de Roye - 60280 CLAIROIX
Tél : 03 44 83 64 41 - Fax : 03 44 90 09 59

Mécanique Générale Industrielle
Métallisation à froid
Tournage
Tôlerie Chaudronnerie
Montage sur site
Fraisage traditionnel et commande numérique

PRÉSENTATION DE LA RÉFORME DU PERMIS DE CONSTRUIRE

Depuis le 1er octobre 2007 est entrée en vigueur la réforme du permis de construire et des autres autorisations d'urbanisme pour permettre de simplifier les formalités et d'améliorer la sécurité juridique de ces procédures.

La délivrance de la plupart des autorisations d'urbanisme est de la compétence du maire, au nom de la commune, dans les communes comme Clairoix, dotées d'un plan d'occupation des sols. L'instruction du dossier est depuis le 1er décembre réalisée par le service «droits des sols» de l'ARC (Agglomération de la Région de Compiègne).

Cette réforme réduit les régimes de déclaration et d'autorisation de 16 à 4.

Ces nouveaux formulaires contribuent aux objectifs de la réforme :

- ➪ **Garantir les délais d'instruction**
- ➪ **Faciliter la composition du dossier**
- ➪ **Clarifier le champ d'application**
- ➪ **Regrouper les procédures**

Les démarches administratives

Dans quels cas déposer une demande de Permis de Construire ?

- lorsqu'il y a **création ou extension d'un bâtiment** dont la surface hors œuvre brut est **supérieure à 20m²**
- pour les **travaux projetés sur les constructions existantes,** lorsqu'ils ont pour effet de modifier leur volume et de percer ou d'agrandir une ouverture sur un mur extérieur ou de créer des niveaux supplémentaires
- lorsqu'il s'agit d'un changement de destination avec des travaux modifiant les structures porteuses du bâtiment ou de la façade
- lorsqu'il s'agit d'une construction neuve.

Dans quels cas déposer une demande de Déclaration préalable ?

- lorsque les travaux ont pour effet de modifier l'aspect extérieur d'une construction (par exemple : pose d'un vélux, ouverture d'une fenêtre, édification d'un balcon, surélévation de toiture sans création de plancher, ravalement,...)
- lorsque la construction ou l'extension est supérieure à 2m² et inférieure ou égale à 20 m² de surface hors œuvre brute
- lorsqu'il s'agit d'édifier ou de modifier une clôture sur rue
- lorsqu'il s'agit d'une création d'un lotissement de deux lots ou plus, ne créant pas d'espaces communs
- lorsqu'il s'agir d'un changement de destination de locaux sans travaux
- lorsqu'il s'agit d'une transformation de plus de 10m² de surface hors œuvre brute en surface hors œuvre nette

Dans quels cas déposer une demande de Permis d'Aménager ?

- lorsqu'il s'agit d'une création d'un lotissement de plus de deux lots créant des voies ou des espaces communs
- lorsqu'il s'agit d'un dépôt de véhicules de plus de 50 places

Dans quels cas déposer une demande de Permis de démolir ?

- lorsqu'il s'agit d'une démolition d'une partie ou de la totalité d'un bâtiment

Les formulaires (Permis de construire, Permis d'Aménager, Déclaration préalable, Permis de Démolir) sont disponibles en mairie.

Le lieu unique de dépôt des demandes reste la mairie de la commune où se situe le projet.

Les renseignements généraux peuvent être obtenus :

- auprès de la mairie
- par téléphone auprès de "Allô Service Public" (3939), du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h30 et le samedi de 8h30 à 12h30 (0,12 euros/min).
- sur internet :
  sur www.nouveaupermisdeconstruire.gouv.fr

Réduisons nos déchets, ça déborde…

Chaque citoyen peut, par des actions concrètes et simples, œuvrer au quotidien pour limiter la croissance constante de la quantité de déchets que nous produisons.

Nos boîtes aux lettres se trouvent souvent remplies par des prospectus, des publicités ou des journaux gratuits. Ces courriers non adressés correspondent en moyenne chaque année à **40 kg par foyer.**

Pour ceux qui ne désirent plus recevoir ces imprimés, il est possible d'apposer sur sa boîte aux lettres un autocollant «**Stop pub**», disponible en mairie. **Ces autocollants mentionnent le souhait de continuer à recevoir les journaux des collectivités.**

"Le petit coin de Mme JACQUEMARD

Connaissez vous le petit coin de Mme JACQUEMARD ?

Vous ne pouvez pas le manquer : situé rue de la République, il change suivant la saison au gré de ses envies. L'hiver, les sapins décorés brillent de jour comme de nuit, laissant place aux rosiers, le printemps venu.

Nous la remercions pour toute l'attention qu'elle porte à ce petit coin de Clairoix, réel plaisir pour les yeux. Peut-être son exemple donnera-t-il envie à d'autres de suivre la même voie ?

Et la collecte des bouchons en plastique ?

Elle se poursuit, au travers du partenariat entre la commune et l'Entraide Samusocial Oise de Pont Ste Maxence.

Grâce à la collecte organisée par cet organisme, il a pu être remis à l'A.D.H.P.S.E.**, le 23 juin 2007, un chèque de 1.539,90 euros destinés à l'achat d'un fauteuil pour handicapé.

Les bouchons en plastique peuvent toujours être remis à l'école ou déposé chez Monsieur et Madame MARÉCHAL 7, Rue de la Poste à Clairoix.

Bonne collecte !

** Association Des Handicapés Physiques de Senlis et ses Environs.

RS Riche & Sébastien
MATÉRIELS ET FOURNITURES POUR L'INDUSTRIE ET LE BATIMENT
Produits sidérurgiques · Quincaillerie · Outillage · Chauffage · Sanitaire · Gaz

CLAIROIX : 159 rue de la République - 60280 CLAIROIX
Tél. 03 44 90 47 47 - Fax : 03 44 90 47 30

BEAUVAIS : ZAC de Ther - Rue Arago - 60000 BEAUVAIS
Tél. : 03 44 05 29 60 - Fax : 03 44 05 10 71

NOGENT/OISE : 8 rue Thomas Edison - 60180 NOGENT/OISE
Tél. : 03 44 60 00 35 - Fax : 03 44 72 37 02

www.riche-et-sebastien.fr

INTERMARCHÉ
Les Mousquetaires
TOUS UNIS CONTRE LA VIE CHERE
MARGNY-LES-COMPIEGNE
Avenue Raymond Poincaré
Tél : 03 44 36 46 00
OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI DE 9H A 20H
ET LE DIMANCHE MATIN DE 9H A 12H30

PLANTATIONS : DISTANCES LEGALES MINIMALES A RESPECTER

En l'absence de règlements et d'usage locaux déterminant les distances de plantation, ce sont les règles édictées par le Code Civil qui s'appliquent (article 671).

- Les arbres dont la hauteur dépasse 2 m doivent être plantés à plus de 2 m de la limite des propriétés, et à 50 cm s'ils ne dépassent pas 2 m
- Les arbustes et arbrisseaux peuvent être plantés en espaliers contre le mur mitoyen, mais sans dépasser la crête. Si le mur n'est pas mitoyen, seul le propriétaire peut y appuyer ses espaliers

Remarques

- La hauteur de l'arbre se mesure du pied de l'arbre au niveau du sol jusqu'au sommet de l'arbre.
- La distance à observer se calcul du milieu du tronc jusqu'à la ligne séparative des deux propriétés (haie, clôture…) ou jusqu'à la limite du domaine public.

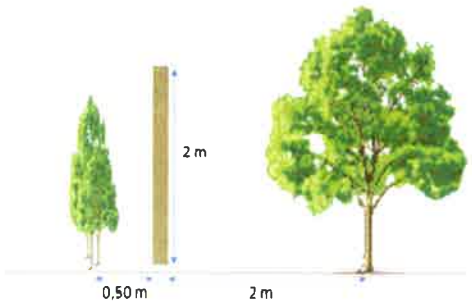

parents de jeunes enfants

Vous attendez un enfant ou vous êtes déjà parents d'un tout-petit…

Pour vous aider à mieux vivre ces moments de grand bonheur mais aussi d'inquiétude.

Pour répondre à vos questions :

- sur la vie quotidienne (sommeil, alimentation, éveil),
- sur votre vie de famille (place de chacun, jalousie…),
- et dans le couple, sur votre équilibre en tant qu'homme et en tant que femme.
-

L'association GRANDIR ENSEMBLE

vous propose d'en parler dans le cadre de permanences hebdomadaires :

Le vendredi de 14h à 16h :
A l'Espace Petite Enfance Familles,
62 rue Molière à Margny-lès-Compiègne
ou sur rendez-vous au 03.44.86.67.98.
Toute l'année

Un parent et un psychologue ensemble
vous écoutent et, avec vous, recherchent une solution.

"GRANDIR ENSEMBLE" - Tel/Fax : 03.44.86.98.98 - E-Mail : grandir.ensemble@wanadoo.fr
www.grandirensemble60.org

FORMALITÉS :

Quelles pièces faut-il fournir pour faire :

UNE CARTE D'IDENTITÉ :

- 2 photos d'identité identiques, récentes, (format 35x45 mm), en couleur ou en noir et blanc
- 1 copie intégrale et originale de l'acte de naissance de moins de 3 mois délivrée par la mairie du lieu de naissance
- 1 justificatif de domicile
- la carte périmée
- le livret de famille
- à partir de 13 ans, passer en mairie pour les empreintes digitales

UN PASSEPORT :

- 2 photos d'identité identiques, récentes, (format 35x45 mm), en couleur ou en noir et blanc
- 1 copie intégrale et originale de l'acte de naissance de moins de 3 mois délivrée par la mairie du lieu de naissance
- 1 justificatif de domicile
- 1 document officiel avec photo : Carte nationale d'identité en cours de validité et/ou carte avec photo
- un timbre fiscal à 60€
- joindre l'ancien passeport pour un renouvellement

Pour une personne mineure :

- même documents que ci-dessus excepté le timbre *fiscal qui sera de 30€ (au lieu de 60€)*
- *une pièce d'identité du représentant légal*
- *en cas de divorce, joindre la photocopie du jugement de divorce (précisant la garde de l'enfant)*

Sources : www.interieur.gouv.fr ou www.service-public.fr

CONNAISSEZ-VOUS L'ÉCOLE DU CHAT ?

L'Ecole du chat est une association à but non lucratif, régie par la loi de 1901.

Elle s'occupe des chats abandonnés et errants, et elle régule leur population **en luttant contre leur prolifération par le biais de la stérilisation, mais sans jamais recourir à l'euthanasie.**

Elle aide à la défense de la vie des chats et des chattes vivant en liberté et à l'amélioration de leur existance, en tenant dans la mesure du possible à en faire des animaux protégés, nourris, **stérilisés.**

D'une façon générale, elle permet de garder ces chats en vie et de veiller à leur bien-être et à leur liberté.

Vous aimez nos amis à quatre pattes ? Aidez l'Ecole du Chat à les sauver et à empêcher qu'ils se multiplient, en les protégeant et éventuellement en les adoptant.

POUR TOUTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS OU DE DOCUMENTATION
Alexa DELAPLACE - 03.44.90.26.29 ou 06.20.89.89.08

Nouveau : LIAISON EXPRESS COMPIEGNE ➡ SENLIS ➡ ROISSY

Depuis le 7 janvier, le réseau de transport interurbain se renforce par la création de trois **courses directes entre Compiègne et Roissy, via Senlis ! La** ligne interurbaine 10/11 (Compiègne/Senlis) devient une ligne express par l'autoroute A1, puis en correspondance avec la ligne régionale (**Picardie-Roissy**)

- 5 minutes de correspondance en gare de Senlis
- La ligne 10/11 emprunte l'autoroute A1, entrée à l'échangeur de Chevrières
- Compiègne-Senlis en 35 minutes
- Compiègne-Roissy en 1h10 minutes en durée totale

Au départ de COMPIEGNE :

- Départ 7h20 : gare de Compiègne
  Arrivée 8h30 : pôle Roissy
- Départ 12h20 : gare de Compiègne
  Arrivée 13h25 : pôle Roissy
- Départ 17h20 : gare de Compiègne
  Arrivée 18h30 : pôle Roissy

Au départ de ROISSY :

- Départ 7h35 : pôle Roissy
  Arrivée 8h40 : gare de Compiègne
- Départ 13h20 : pôle Roissy
  Arrivée 13h55 : gare de Compiègne
- Départ 18h20 : pôle Roissy
  Arrivée 18h55 : gare de Compiègne

Pour toute information sur les horaires, contactez :

OISE Mobilité
N°Azur 0 810 60 00 60
PRIX APPEL LOCAL

Syndicat Mixte des transports

Collectifs de l'*Oise*

Bienvenue à :

Eliott Antoine Frédéric LECOMTE	*24.11.2007*
Jade Lisa BOUTTEVILLE	*26.12.2007*
Angèle Victoire BOUTTEVILLE	*26.12.2007*
Méline Christel Maddy CARON	*15.01.2008*

Ils nous ont quittés :

Geneviève DAILY épouse WROCLAWSKI	*16.11.2007*
Jean-Claude VASSEUR	*22.11.2007*
Fernande LEU épouse DAUSSIN	*11.12.2007*
Philippe BESSIS	*03.01.2008*
Jacqueline MAILLOT épouse LECZINSKI	*27.01.2008*

LES ANNONCEURS DE VOTRE BULLETIN SONT À MÊME DE VOUS DONNER ENTIÈRE SATISFACTION DANS LES DOMAINES LES PLUS DIVERS.

FAITES-LEUR CONFIANCE,
RESERVEZ-LEUR VOS ACHATS !

VOUS ÉCONOMISEREZ AINSI TEMPS ET ARGENT ET VOUS SEREZ CERTAIN D'OBTENIR UN SERVICE RAPIDE ET SERIEUX.

LES NUMÉROS UTILES

Mairie 03-44-83-29-11
Sapeurs-pompiers J.M. Civelli
03-44-83-09-28 (ou le 18)
SAMU 15 ou 112 (appel d'urgence européen)
Gendarmerie 03-44-85-42-17
Cabinet médical 03-44-90-42-42
Cabinet infirmier 03-44-40-44-74 et 03-44-40-15-77
Urgences 06-83-13-39-96
Pédicures :
M.P. Rollet 03-44-20-61-61
A.Burnod 03-44-85-22-48
Pharmacie A. Fiévé 03-44-83-29-00
Kinésithérapeutes M. Chanteau et A. Rollet 03-44-83-32-74
Assistante sociale Mme Boulanger 03-44-40-37-35
Association d'Aides et Soins à domicile 03-44-40-25-83
Ecole Maternelle 03-44-83-20-22
Ecole Primaire 03-44-36-00-95 et 03-44-83-28-80
Vétérinaire M. Vincent 03-44-83-38-25
CULTE
Contacter le Père Armand Maton
Rue de Corbeaulieu à Venette : 03-44-83-26-57
Messe le samedi à 18 heures
En l'Eglise St Etienne de Clairoix

Abej Coquerel
Association loi 1901 - fondée en 1868
reconnue d'utilité publique depuis le 26.01.1891

Aide et Soins à Domicile

Activité aide à domicile

Service mandataire, l'Abej-Coquerel vous propose :
- **une aide à domicile** (ménage, courses, cuisine)
- **une auxiliaire de vie** (toilette)
- **une garde de nuit**
- **une garde d'enfant**

Nous assurons pour vous les démarches administratives liées à l'embauche et vous proposons d'établir gratuitement un devis.

Selon les cas:
- Déduction fiscale sur le revenu égale à 50% des dépenses engagées pour le salaire de votre salarié(e).
- Exonération des charges patronales
- Aide du conseil général APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)
- Aide de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF)

Contactez-nous
Pierrefonds : 03 44 42 77 32
Ribécourt : 03 44 75 05 06
Noyon : 03 44 43 09 89

La sécurité est un art

Continental

1ère

marque choisie par
les constructeurs automobile
en Europe*

CONTINENTAL France SNC
Lieu dit Le Bac à l'Aumône
BP 30539 Clairoix
60205 compiegne Cedex
*en 1ère monte
03 44 40 70 70

Continental

Distribution et Fourniture d'Electricité

SICAE oise
NATURELLEMENT
LE COURANT PASSE

"L'énergie est notre avenir, économisons-la !"

32, rue des Domeliers - B.P. 70 525 - 60205 Compiègne Cedex
Tél. : 03 44 92 71 00 - www.sicae-oise.fr

J. PATRAT SARL

CHAUDRONNERIE
MÉCANO-SOUDURE
PLIAGE - DÉCOUPAGE
ACIER - INOX - ALU

Thierry Patrat

E-mail : sarlpatrat@wanadoo.fr

14, Route de Roye
60280 CLAIROIX

Tél. 03 44 83 29 10
Fax 03 44 83 10 07